



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Mme Nolwenn CHEVALLIER
☎ 02.40.41.47.56
☎ : 02.40.41.47.50
✉ nolwenn.chevallier@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

4 AOUT 2011

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Nom du maître d'ouvrage : La Compagnie du Vent
Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II
215 rue Samuel Morse – CS 20756 – 34 967 Montpellier cedex 2

Nature et adresse du projet : Projet d'implantation d'un parc éolien comprenant 7 éoliennes
sur le territoire de la commune de Blain.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 27 mai 2011.

Depuis le 27 juillet 2011 et en l'absence d'observations de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement.

Cet avis ne préjuge en rien de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique.

Le PREFET
pour le préfet
la directrice de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD